

Plan d'accès



Centre Médico-Psychologique secteur SUD

Secrétariat ouvert du lundi au vendredi de 9h à 17h

GRATUITE DES SOINS ET CONFIDENTIALITE

IPNS-Communication - décembre 2021

CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE

CENTRE MEDICO-PSYCHOLOGIQUE Secteur SUD



Centre Médico-Psychologique

secteur Boulogne SUD - 62604
39, rue Edmond Hédouin - 1er étage
62321 Boulogne-sur-Mer cédex

Tél. : 03 21 87 62 65

Fax : 03 21 83 38 82

www.ch-boulogne.fr



Unité de coordination et d'accueil en milieu ouvert, le Centre Médico Psychologique assure l'accueil, la prise en charge ambulatoire, l'orientation des patients et organise des actions de prévention, de diagnostic et de traitement.

Lieu de consultation, il s'adresse à une **population âgée de plus de 16 ans pour des soins ambulatoires** :

- consultation psychiatrique et suivi psychothérapique,
- bilan psychologique et suivi psychothérapique,
- bilan social et suivi social,
- entretien infirmier,
- visites à domicile sur prescription médicale,
- prise en charge quotidienne des patients en appartements associatifs, les samedis, dimanches et jours fériés compris.

Accueil

Une équipe pluridisciplinaire est là pour vous accueillir :

- psychiatres,
- psychologue,
- assistant de service social,
- cadre de santé,
- infirmier(e)s diplômé(e)s d'Etat et de service psychiatrique,
- assistante médico-administrative,
- agent des services hospitaliers.

L'ensemble du personnel est tenu au secret professionnel. Il s'engage à observer une discrétion totale sur les faits dont il a connaissance au cours de son activité professionnelle.

Consultations

Il existe deux lieux de consultation :

- 39, rue Edmond Hédouin 1er étage 62200 BOULOGNE SUR-MER
- 2, rue Claude 62240 DESVRES

En fonction de votre domicile (vous reporter à la carte des secteurs géographiques et au plan d'accès), appeler le secrétariat au **03 21 87 62 65**, pour prendre un rendez-vous.

Le Centre Médico-Psychologique est ouvert du **lundi au vendredi de 9h à 17h**.

En dehors de ces horaires ou en cas d'urgence, contacter votre médecin traitant ou vous rendre aux urgences de l'établissement de santé de votre choix.

Secteurs

